

Quant à l'affaire du bois d'oeuvre, je tiens à citer un article paru le 28 octobre dans le *Globe and Mail* et intitulé: «Un système de prélèvements provinciaux va remplacer l'impôt de 15 p. 100 sur le bois». Voici ce que dit cet article: «Les chances du Canada de reconquérir une partie du marché américain grâce à des prix concurrentiels sont minces, a déclaré le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew). Même avec un accord de libre-échange, a-t-il dit au conseil, tout ce que le secteur peut espérer, c'est de garder les affaires qu'il fait déjà aux États-Unis».

Ce sont là les propos du ministre. Voilà ce que valait le libre-échange comme solution aux problèmes du secteur du bois d'oeuvre et des bardeaux. D'après le ministre, le secteur du bois n'avait rien à y gagner. On pouvait tout au plus espérer garder ce qu'on avait déjà.

M. Clark (Yellowhead): Citez toute la déclaration. Dites la vérité.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Saint-Maurice (M. Grondin)—Les jeunes—La situation des sans-emploi et des sans-abri—La position du gouvernement—Les attentes des jeunes—La position du gouvernement; l'honorable député de Lévis (M. Fontaine)—Le commerce extérieur—Le libre-échange—La position du parti socialiste en 1965; l'honorable députée de Hamilton Mountain (M^{me} Dewar)—Le commerce extérieur—Le secteur des services—Les conséquences de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis—La juridiction des provinces sur les emplois du secteur des services.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-87, concernant l'imposition de droits de douane ou d'autres droits, la mise en oeuvre de la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, l'exonération de divers droits de douane ou autres, comportant des mesures connexes et modifiant ou abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressante la lettre des fabricants de pièces d'automobile que mon collègue de Regina a citée. Les

Privilège—M. Mazankowski

fabricants demandent instamment au gouvernement de retarder au moins la mise en oeuvre de ce projet de loi, parce qu'ils n'ont pas pu discuter avec lui des conséquences fâcheuses que ces modifications des droits auront sur leur industrie, qui emploie 70 000 personnes.

Elle m'a intéressé parce que c'est un exemple des préjugés ou parti pris de certains porte-parole du gouvernement ou de son principal négociateur dans les prétendus pourparlers sur le libre-échange...

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, qui pourra évidemment reprendre son discours, mais la Chambre doit s'occuper maintenant d'une autre affaire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON REPROCHE À DES DÉPUTÉS UNE CONDUITE ANTIPARLEMENTAIRE

M. le Président: Je suis reconnaissant au député de Winnipeg-Nord d'interrompre son discours.

L'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) a soulevé un peu après 15 heures une question de privilège qui a été débattue pendant une dizaine de minutes, et l'honorable chef du Nouveau parti démocratique avait la parole, vers 13 h 10, quand j'ai décidé de reporter le débat jusqu'à maintenant.

Je donne la parole à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent).

● (1610)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la question de privilège qui a été soulevée touche un aspect de la politique canadienne que je tiens pour très important. Je vais donc en dire quelques mots.

A l'occasion de débats publics, j'ai eu l'occasion, en ma qualité de chef d'un parti d'opposition, de m'opposer au premier ministre Trudeau, à l'époque où il dirigeait un gouvernement libéral, au très honorable député de Yellowhead (M. Clark), à l'époque où il dirigeait un gouvernement conservateur, pendant bien peu de temps au très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner), et plus récemment à l'actuel premier ministre (M. Mulroney).

Durant tout ce temps, ayant choisi la politique nationale de préférence à la politique locale, j'ai toujours cru profondément dans la nécessité de favoriser le mieux-être des Canadiens d'un océan à l'autre. J'ai toujours cru également dans l'obligation des chefs de parti et de tous les députés de discuter, à l'occasion de débats passionnés et raisonnés, des différentes conceptions de la politique canadienne et des différentes solutions à nos problèmes.

Cependant, je me suis toujours opposé de tout mon être à une conception de la politique qui me permettrait de dire d'un adversaire politique, fût-il le premier ministre, qu'il en veut aux Canadiens d'une partie de mon pays. Mis en présence de cette sorte de politique, je réagis violemment.